

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 19
votants 23

Délibération N°067/2026

OBJET : DESIGNATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME CATALANE (AURCA)

L'An Deux Mille Vingt Six : le 15 SEPTEMBRE à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2026

PRESENTS : MM G. FOXONET – F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – S. BANYULS – D. LOIRET – J.P. BAQUE – C. DANOY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA – H. ESTRELLA – N. CROS – G. HOLLE – N. GUERRA – J. DU SACRE CŒUR DE JESUS.

ABSENTS EXCUSES : V. CLUPTIL procuration à V. POLLET - S. PARIS procuration à S. VIDAL- R. HOAREAU procuration à C. DANOY – E. MARTIN procuration à N. GUERRA.

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie VIDAL

Madame Stéphanie VIDAL rappelle que par délibération n°043/2026 en date du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la commune au sein de l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA).

Or, compte tenu des délégations et missions assurées par les élus, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune.

Les deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) doivent être désignés à bulletin secret pour siéger au sein de ce syndicat. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Madame Stéphanie VIDAL propose sa candidature en qualité de membre titulaire et la candidature de Bruno ESPERANCA en qualité de membre suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son rapporteur, Mme Stéphanie VIDAL, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, selon l'article L.2121-21 du CGCT, de procéder au vote à scrutin public pour l'élection des représentants,

DESIGNE Mme Stéphanie VIDAL, membre titulaire et M. Bruno ESPERANCA, membre suppléant pour représenter la commune de Baixas au sein de l'AURCA.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 18/09/2026

Date de reception de l'AR: 18/09/2026

066-216600148-DE_067_2026-DE
A G E D I